

→ **Modalités :**

- Prêt sans intérêt ni frais, à hauteur maximale d' un mois de loyer hors charges ;
- Remboursable en 36 mensualités maximum  
(avec un minimum de 15 euros) ;
- Différé de remboursement de 3 mois  
(à solder au plus tard dans les 3 mois suivant votre départ) ;

→ **Conditions :**

- Etre titulaire d'un bail en bonne et due forme répondant au Code Civil ;
- Dossier complet devant être déposé impérativement dans un délai de 2 mois maximal après la signature du bail ;
- Avance non cumulable avec une aide de même nature accordée par le FSL ;
- Le demandeur ne doit en aucun cas avoir déposé un dossier de surendettement auprès de la Commission de la Banque de France.

→ **Logements concernés :**

- Parc public (HLM, foyers) ;
- Parc privé



BOULOGNE S/MER  
LE TOUQUET

03.21.92.65.67  
03.21.05.63.63

fsantune@gal.asso.fr

CALAIS / COQUELLES 03.21.46.87.58  
ebenie@gal.asso.fr

**NB - Ces prêts ne peuvent être octroyés que sur production de justificatifs permettant d'apprécier la situation de l'emprunteur.**

*(Renseignements donnés, base conditions économiques du jour).*



1% LOGEMENT



**LOCA-PASS**

finance votre

**DEPOT DE GARANTIE**

au taux de

**0 % !!**

**Instructions au verso**